



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection générale des affaires sociales

25 FEV. 2025

La Ministre

Paris, le **24 FEV. 2025**

Nos Réf. : D-25-003148

A Monsieur Thomas AUDIGÉ
Chef de l'Inspection générale des affaires sociales

Objet : Lettre de mission sur l'appui à la conférence sur le travail avec les partenaires sociaux

Monsieur le chef du service de l'Inspection Générale des Affaires Sociales,

Dans son discours de politique générale prononcé le 14 janvier devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a souhaité « que l'on ouvre une concertation sur le travail et les salaires qui reviendra sur la qualité de la vie au travail, sa rémunération et son sens », permettant également d'aborder "la question de la santé au travail, de la prévention et de la prise en charge des arrêts de travail ainsi que sur la situation des travailleurs pauvres et de l'égalité salariale femmes-hommes".

Afin de préparer cette concertation, je souhaite organiser avec les partenaires sociaux, dans les prochaines semaines, une conférence consacrée à ces différents thèmes ainsi qu'à l'emploi.

Dans le cadre de la préparation de cet événement, je vous saurais gré de rassembler tous éléments de parangonnage avec quelques Etats membres de l'Union Européenne qui présenteraient des politiques ou bonnes pratiques au bilan probant, pour les questions qui seront abordées et en particulier :

- la prévention des risques professionnels prioritaires, y compris les risques psycho-sociaux,
- les relations entre management d'entreprise, conditions de travail, qualité du travail et performance économique,
- la prévention de l'absentéisme,
- la prise en compte de freins périphériques à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, logement...),
- la promotion professionnelle et sociale en cours de carrière (formation...),
- l'accompagnement de certaines transitions personnelles qui ont un impact sur le travail (situations d'aidance ou de deuil...),
- la santé et les conditions de travail des femmes,
- les conditions de transposition de la directive sur la transparence salariale.

Vous voudrez bien me communiquer vos travaux dans la deuxième quinzaine du mois de mars.

Par ailleurs, votre expérience sera précieuse pour aider au besoin à la rédaction des livrables.

Nous vous remercions pour votre diligence et, par avance, pour le travail réalisé.

Astrid PANOSYAN-BOUVET

Adresse postale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse ddc-rpdd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>